



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client:	Coach Invest, Chaussée de Hannut 57a, 1370 JODOIGNE
Propriétaire:	
Installateur:	L.E.I, Rue de Houdeng 67, 7100
N° TVA:	0551. 906. 442

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Rue Berlanger 1, 7022 HARMIGNIES		
Code EAN installation:	/		
Tarif compteur(s):	Jour	Cabine HT privée:	Non
Numéro compteur(s):	8255028	GRD:	ORES
Index compteur(s):	021099	Type de locaux:	Maison mitoyenne
Type d'installation:	Unité d'habitation		

Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001

Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5)		
Date de réalisation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981	<input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020	<input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"		
Dérogations (Partie 8):	Appliquées		
Réinspection au rapport:	/		

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale :	2 x 230V	Intensité nominale max.:	40 A	Valeur nominale branchement:	? A
Câble d'alimentation:	4X10 mm ²	Type:	EXVB	Type de système de mise à la terre:	TT
Electrode de terre:	Piquet de terre			Section électrode de terre:	/
				Section conducteur de terre:	16 mm ²
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits:	V schémas	Nombre de circuits de réserve:	V schémas
Installation de production décentralisée:	Non présente			Puissance AC (maximale):	/ kVA
<input type="checkbox"/> Installation PV	<input type="checkbox"/> Stockage de batterie	<input type="checkbox"/> Central à hydrogène	<input type="checkbox"/> Cogénération	<input type="checkbox"/> Eolienne	

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Voir tableau p. 2

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n° /	Date: /	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n° /	Date: /	<input type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n° /	Date: /	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n° /	Date: /	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	29,1 Ω	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	2,2 MΩ	Tension de mesure:	250 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: OK	Boucle de défaut:	OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	Pas OK
Protection contre les contacts indirects:	Pas OK	Protection contre les contacts directs:	Pas OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	Pas OK	Etat du matériel mobile:	/



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Type	In	DIn	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	2P	A	V schémas
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	A	V schémas

Description des circuits

V schémas

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

1.02A. - Le plan de position de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions installation de mise à la terre:

3.06. - Les liaisons équipotentielles principales ne sont pas effectuées selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)

- Les liaisons équipotentielles principales doivent être effectuées à l'aide des colliers de serrage de mise à la terre ou équivalent. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)

Infractions protection contre les surintensités:

6.14. - L'intensité nominale du disjoncteur de raccordement du compteur électrique ne peut pas être déterminée. La valeur du disjoncteur de raccordement doit être obtenue auprès du gestionnaire de réseau de distribution (de préférence une preuve écrite).

Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

7.04A. - Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

7.14. - Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans les salles de bains et salles de douches ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)

- Le matériel électrique dans la volume 2 de la salle de bain ou la salle de douche ne correspond pas au matériel admis (c'est à dire, le matériel électrique alimenté en très basse tension de sécurité et les appareils de production d'eau chaude sanitaire à poste fixe alimentés en basse tension, les appareils de chauffage électriques ou les ventilateurs à poste fixe de la classe II, les socles de prises de courant protégés chacun individuellement par un transformateur de séparation des circuits d'une puissance maximale de 100W, les socles de prises de courant protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à très haute sensibilité (10mA) et les luminaires à poste fixe sous réserve qu'ils soient installés à une hauteur d'au moins 1,60m au-dessus du niveau du sol). (Livre 1, Sous-section 7.1.5.3. (d))

CONSTATATIONS: Remarques

- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A8 - Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- B - L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.
Explication: Débaras, grenier
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 07/10/2025

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
 - lors d'une visite précédente
 - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas où n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

(en cas de visite de contrôle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lors de vente, c'est à la charge de l'acheteur)

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Berlangier 1, 7022 HARMIGNIES
Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Berlanger 1, 7022 HARMIGNIES

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

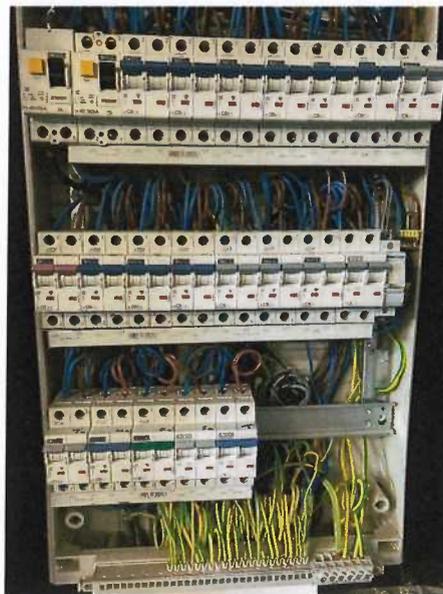


ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

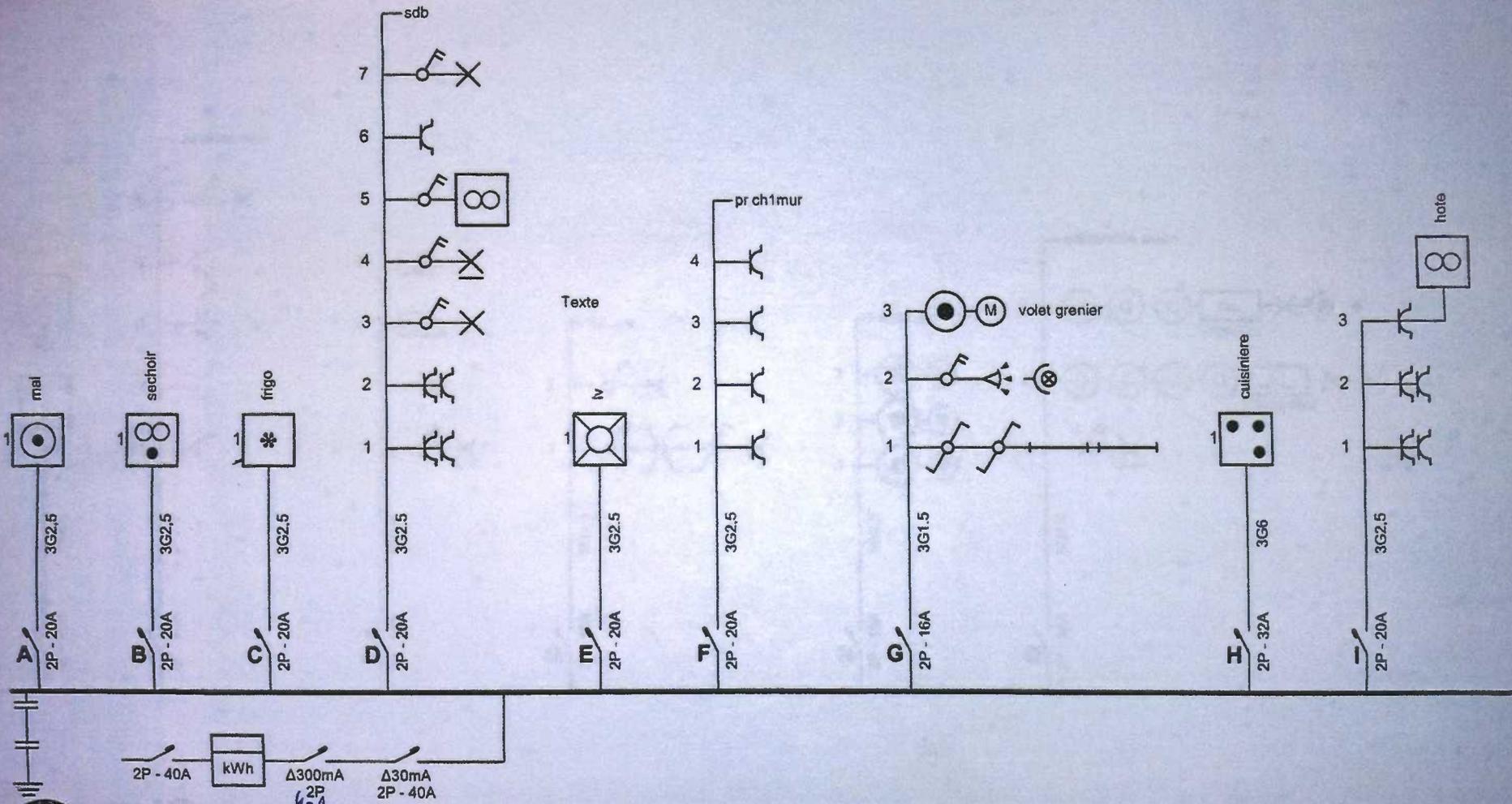
Adresse du contrôle: Rue Berlangier 1, 7022 HARMIGNIES
Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:





apave
 Apave Belgium
 Chaussée de Namur
 1400 Nivelles
 Tél: 067/79.44.79 - Fax: 067/79.44.84
 apave@apaveno.be

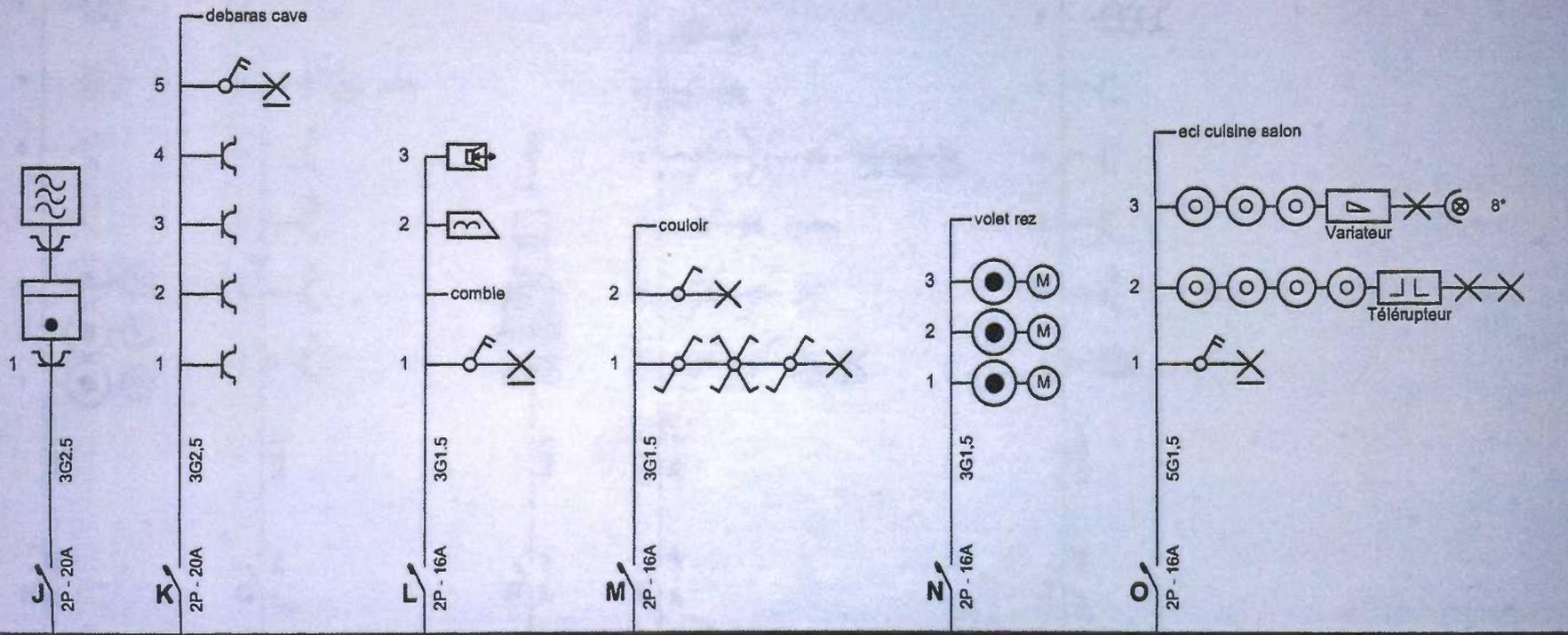
03.01.2010

Adresse de l'installation électrique
 rue beranger
 7022 harmignies
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Schéma dessiné par:

Installateur
 L.E.I
 D HOUDENG 67
 7100 ST VAAST
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -
 0551.906.442

p. 1/6
 Schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50Hz



Apave Belgium
 Chaussée de Namur, 61
 1400 Nivelles
 Tél: 067/79.44.79 - Fax: 057/79.44.84
 apave@apaveno.be

03-01-2010 *[Signature]*

Adresse de l'installation électrique

rue veno 31
 7022 harmignies
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

[Signature]

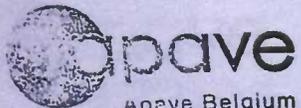
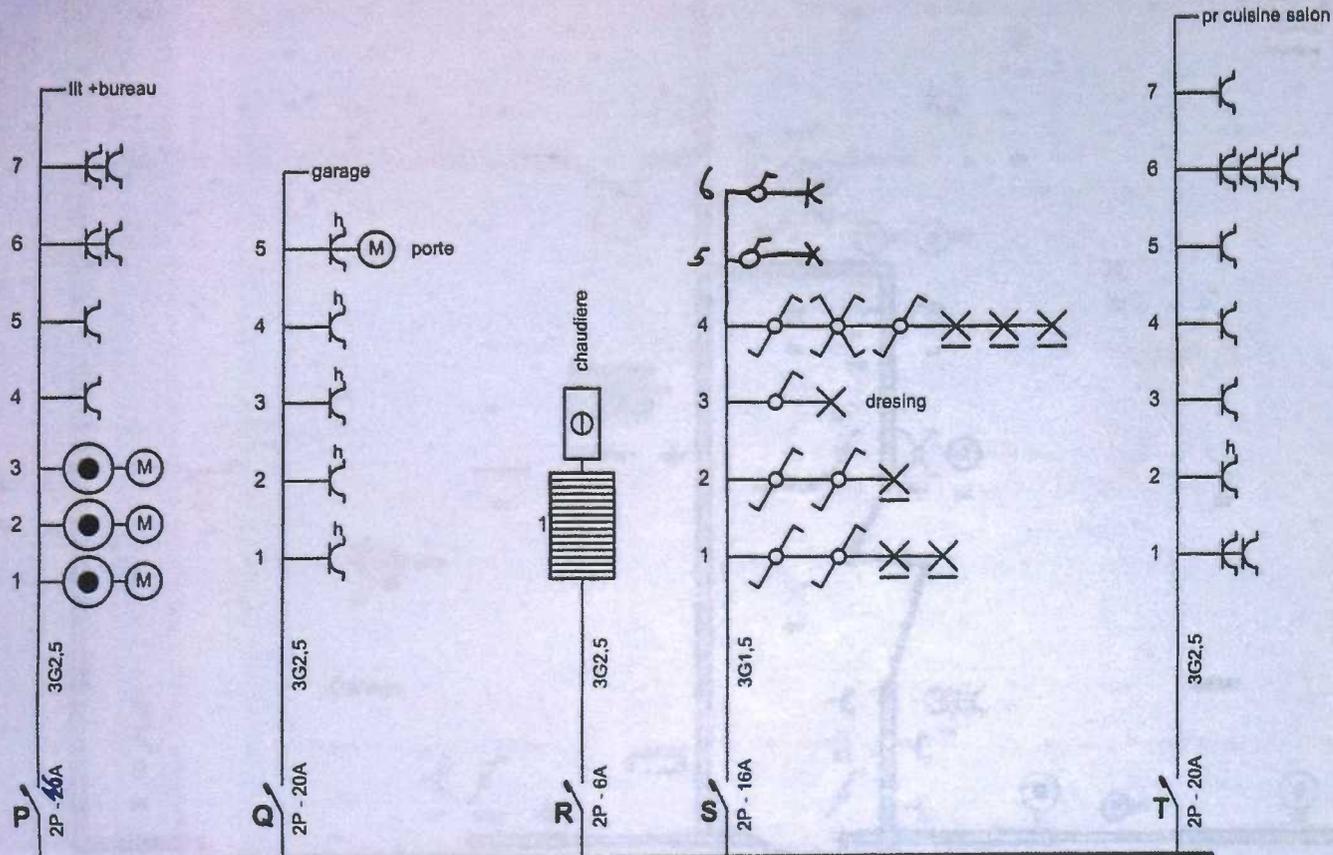
Installateur

L.E.I
 D HOUDENG 67
 7100 ST VAAST
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -
 0551.906.442

[Signature]

p. 2/8
 Schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50Hz

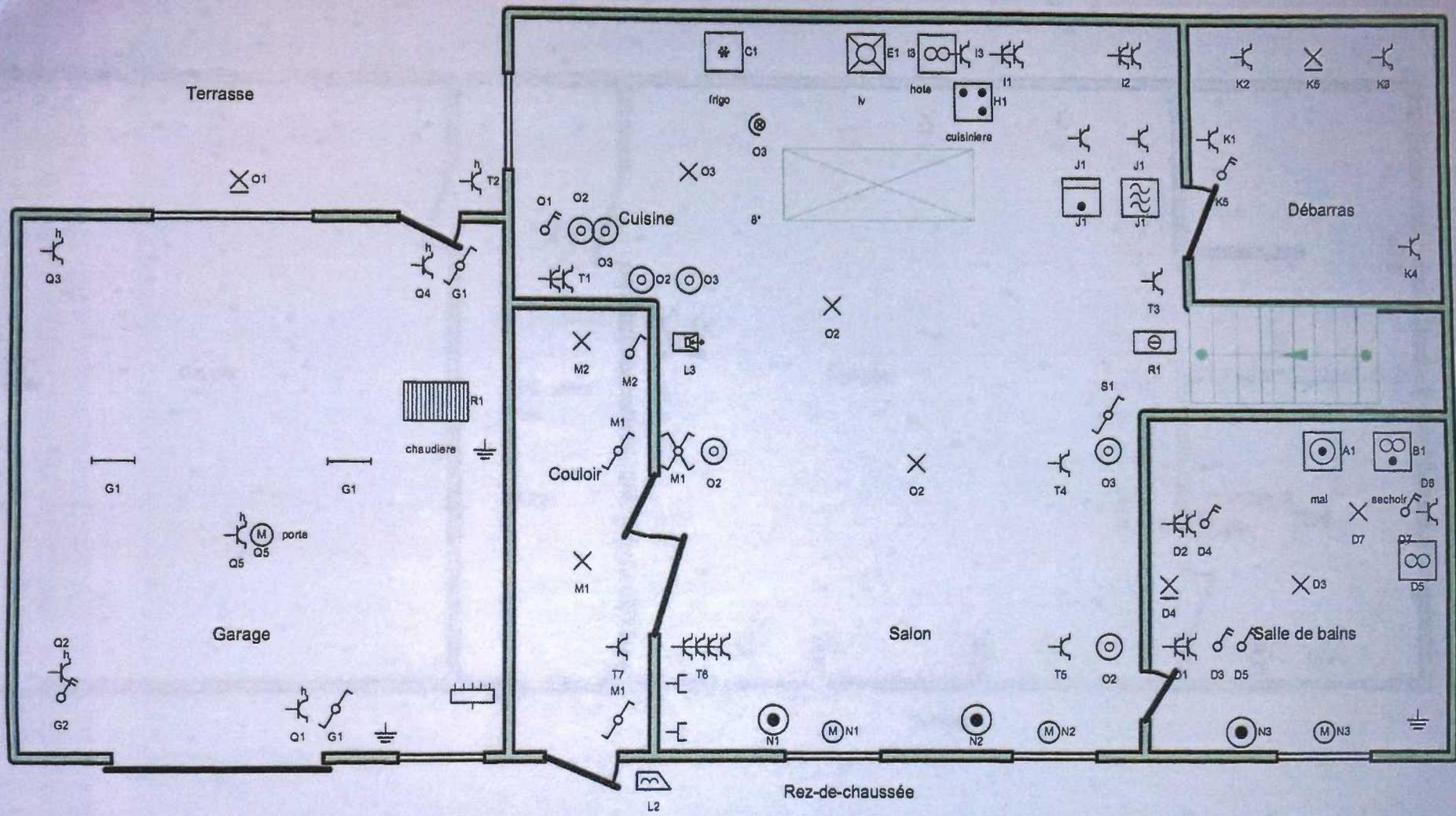
Schéma dessiné par:



Apave Belgium
 Chaussée de Namur, 61
 1100 Nivelles
 Tél: 067/79.44.79 - Fax: 067/79.44.84
 apave@apaveno.be

03 20 20 20 20
[Signature]

<p>Adresse de l'installation électrique</p> <p>[Redacted] 7022 harmignies Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: -</p>	<p>Installateur</p> <p>L.E.I D HOUDENG 67 7100 ST VAAST Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: - 0551.906.442</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>p. 3/6 Schéma unifilaire 2 x 230V ~ 50Hz</p>
<p>Schéma dessiné par:</p>		



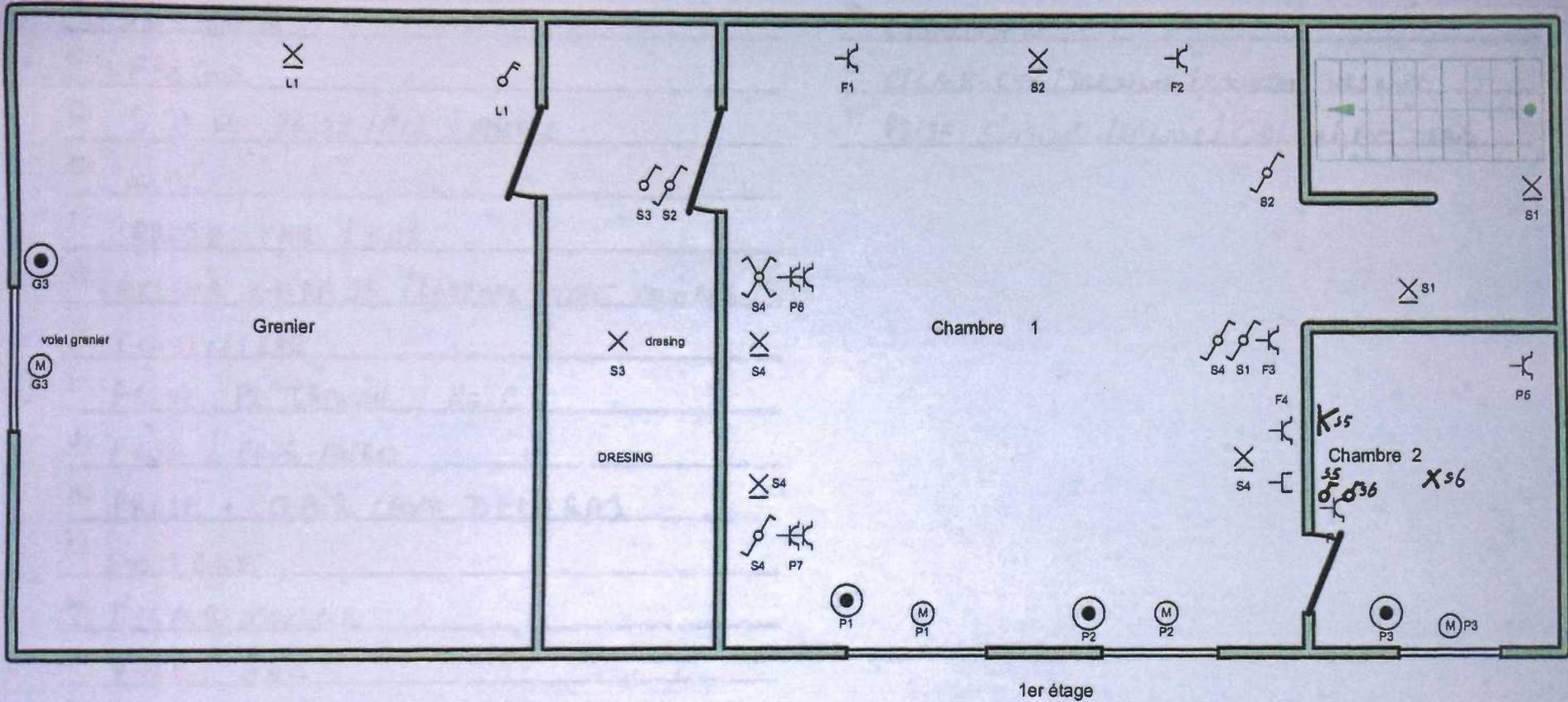
Apave Belgium
 Chaussée de Namur, 61
 1400 Nivelles
 Tél: 067/79.44.79 – Fax: 067/79.44.84
 apave@apaveno.be
03.09.2020

Adresse de l'installation électrique
 Rue Penanger
 7022 Harmignies
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 L.E.I
 D HOUDENG 67
 7100 ST VAAST
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -
 0551.906.442

p. 4/6
 Schéma de position
 2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par:



Apave Belgium
 Chaussée de Namur, 61
 1400 Nivelles
 Tél.: 067/79.44.79 – Fax: 057/79.44.64
 apave@apaveno.be

03-09-2020

Adresse de l'installation électrique

rue beranger 1
 7022 harmignies
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur

L.E.I
 D HOUDENG 67
 7100 ST VAAST
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -
 0551.906.442

p. 5/6

Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par:

A: MAL

B: SECHOIR

C: FRIGO

D: S D B PRISE / ECL / MEUBLE

E: L.V

F: PRISE CH1 / MUR

G: ECLAIR GARAGE / LATERAL / VOLET COMBLE

H: CUISINIÈRE

I: PRISE PL TRAVAIL / HOTE

J: FOUR / FOUR MICRO

K: PRISE + ECLAIR CAVE DEBARAS

L: COMBLE

M: ECLAIR COULOIR

N: VOLET REZ

O: ECLAIR CUISINE SALON

P: PRISE CH1 + CH2 VOLET ETAGE

Q: PRISE GARAGE

R: CHAUDIAIRE

S: ECLAIR CH1 / DRESSING / ESCALIER / HALLAVT

T: PRISE CUISINE / SALON / COULOIR / EXT TERA



Apave Belgium
 Chaussée de Namur, 61
 1400 Nivelles
 Tél: 067/79.44.79 - Fax: 067/79.44.04
 apave@apaveno.be

05-09-2020

Adresse de l'installation électrique

rue de ...
 7022 harmignies
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

A

Schéma dessiné par:

Installateur

L.E.I
 D HOUDENG 67
 7100 ST VAAST
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -
 0551.906.442

[Signature]

p. 6/6
 Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz